

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 JANVIER 2007

## PROCES-VERBAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de M. Daniel GOUDIGAN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** – MM. GOUDIGAN D. Maire - MICHEL C. Mmes MORICE MP. LANCIEN A. MM. FOURCHON S. FEGER D. Adjoints - M. BONO E. Mme LE SAINT C. M. MERCIER L. Mmes MAHE C. BOURGAULT N. MM. ETESSE RM MOISAN J. Mme PULLANDRE E. MM. CASTEL G. LE GOUX G.

**PROCURATION** : M. PINSON A. à M. BONO E.

**ABSENTE** : LE GALLIC S.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CASTEL G.

M. le Maire déclare la séance ouverte

-----

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé l'unanimité.

M. René-Marc ETESSE, conseiller municipal, souhaite préciser que pour les travaux d'assainissement non collectif évoqués en informations diverses, la communauté de communes se substitue aux propriétaires en tant que maître d'ouvrage et qu'en aucun cas elle ne participe financièrement à ces travaux.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **RECRUTEMENT DE QUATRE AGENTS RECENSEURS**

M. Le Maire informe le Conseil du recrutement de Mmes LE GOFF Nadine, DECONINCK Joëlle de SAINT-AGATHON, LE MOIGN Paulette de PLOUMAGOAR et de M. BOURGAULT Geoffrey de SAINT-AGATHON en qualité d'agent recenseur.

#### **RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

M. Le Maire fait part au Conseil du recrutement de M. Denis LE MOAL en qualité d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 22 janvier 2007.

#### **SITE INTERNET – MISE EN LIGNE D'UN ANNUAIRE D'ENTREPRISES**

M. Stéphane FOURCHON informe le Conseil que le site internet s'est enrichi du référencement des entreprises de la commune.

#### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

Un exemplaire du programme local de l'habitat, approuvé par la communauté de communes, est distribué aux membres du Conseil. M. Le Maire précise que l'assemblée devra se prononcer sur ce dossier lors du prochain conseil.

#### **INTERET COMMUNAUTAIRE**

M. René-Marc ETESSE, conseiller municipal et vice-président de la communauté de communes, souhaite revenir sur le débat qui a précédé le vote sur les nouveaux statuts de la communauté de communes avec de nombreuses abstentions. Il regrette cet état de fait qu'il juge imputable à un manque de communication mais souligne l'importance de la communauté de communes. En effet la stratégie économique, qui est la compétence la plus importante de la communauté de communes, ne peut plus être menée au niveau communal et doit être conduite sur un territoire plus conséquent. Malgré tout il considère que la commune reste souveraine quant à son développement et qu'elle possède quatre gardes fous en ce domaine. Le premier est la possibilité ou non de constituer une réserve foncière. Ensuite elle seule peut décider d'ouvrir à l'urbanisation ou non des parcelles devant recevoir des entreprises. Troisièmement elle peut aussi jouer sur les

permis de construire des entreprises. Et enfin les élus peuvent, de par leur participation aux commissions de la communauté de communes, influencer sur les décisions.

Il rappelle que les élus communaux possèdent des moyens d'informations sur l'action de la communauté de communes avec notamment les procès-verbaux qui sont disponibles au secrétariat de la mairie ou via le site internet. Cette nécessaire information doit, cependant, s'accompagner d'explications, par les élus ou le personnel communautaires, des dossiers communautaires sur lesquels la commune doit se positionner.

C'est la raison pour laquelle il veut relativiser la position des élus lors du débat sur la définition de l'intérêt communautaire.

M. Lucien MERCIER, conseiller municipal, demande effectivement à avoir plus d'interactivité par rapport aux documents adressés par la communauté de communes.

Concernant les propos qu'il a tenu lors de cette réunion, M. Stéphane FOURCHON, adjoint aux sports, tenait à souligner qu'en aucun cas la commission « sports » de la communauté de communes n'a été sollicitée et associée à cette nouvelle rédaction.

Mme Elisabeth PUILLANDRE, conseillère municipale, évoque cette même situation au niveau de la commission « enfance - jeunesse ».

Concernant la commission « sports », M. René-Marc ETESSE précise que la nouvelle rédaction ne diffère en rien des anciens statuts sauf un retrait.

M. Stéphane FOURCHON explique que sa prise de position se justifiait par le besoin d'évoquer un travail de commission non suivi dans les faits.

### **LOGEMENTS HLM – RUE DU STADE**

Mme Elisabeth PUILLANDRE, conseillère municipale, désire connaître l'état d'avancement de ce dossier.

M. Le Maire l'informe que des problèmes internes à l'office HLM ont retardé ce dossier mais qu'une rencontre est prévue le 30 janvier avec l'office et M. BERTHELOT, propriétaire de la résidence Beau-Chêne. Cette rencontre est jugée indispensable par l'office car le projet est susceptible d'évoluer en fonction de la position de M. BERTHELOT sur d'éventuels échanges de terrains.

M. Lucien MERCIER, conseiller municipal, précise que le contexte initial a changé du fait de la demande, par la commune, d'une mixité et non des logements destinés exclusivement à un type de locataires.

Mme Elisabeth PUILLANDRE rappelle qu'une réunion était initialement prévue pour définir les logements à réaliser et elle exprime sa crainte que l'office élabore un projet différent que la commune n'ait plus qu'à valider.

M. Le Maire confirme que cette réunion aura lieu mais postérieurement à la rencontre du 30 janvier.

M. Gérard LE GOUX, conseiller municipal, valide cette démarche car il est important de connaître l'environnement territorial du projet avant de travailler dessus. Mais il souligne la nécessité de rappeler, lors de la réunion du 30 janvier, que la commune veut être un partenaire actif dans ce dossier.

Suit à la demande de M. Lucien MERCIER, M. Le Maire précise, qu'en l'état, la commune n'est pas sollicitée financièrement à part pour la cession de terrain et l'entretien des espaces verts.

### **FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS**

Mme Elisabeth PUILLANDRE, conseillère municipale, évoque le différend qui oppose l'office HLM et le foyer des jeunes travailleurs sur le paiement par ce dernier, ou non, de la taxe foncière. Compte tenu du non règlement depuis la création du foyer, la dette, si la position de l'office est confirmée, s'élèverait à 40 000 €. Le risque étant, si le foyer est débouté, que les communes soient sollicitées pour faire face à ces frais.

En l'état actuel, Mme Elisabeth PUILLANDRE, précise que le dossier est dans les mains des avocats.

### **PROJET PREVENTION CONTRE LES FORMES DE VIOLENCE**

Mme Elisabeth PUILLANDRE, conseillère municipale, relaye le projet porté par le service jeunesse de la communauté de communes sur la prévention contre la violence, projet destiné aux enfants de 7 à 12 ans. L'ensemble des directeurs d'établissements scolaires a été sollicité pour visiter une exposition montée dans ce cadre (pas de réponse à cette date des écoles de la commune). Elle précise qu'autour de cette exposition se tiendra diverses manifestations dont les conférences sur la violence. Ainsi une action d'envergure sera menée à compter de la semaine 20 sur ce thème.

### **LOTISSEMENTS**

A la demande de Mme Elisabeth PUILLANDRE, conseillère municipale, M. Le Maire informe l'Assemblée sur les différents projets de lotissements privés en instance.

#### **1° - LOTISSEMENT « LES CHATAIGNIERS »**

##### **1 – 1' TRAVAUX DE VIABILISATION**

M. Le Maire rappelle au Conseil qu'un marché de travaux passé selon la procédure de l'appel d'offres a été lancé le 8 décembre 2006 avec un dépôt des offres fixé au 17 janvier 2007.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les 17 et 24 janvier 2007, a attribué les lots suivants :

- lot n° 1 : terrassement, réseaux EU/EP, espaces verts : société EUROVIA pour 149 192.50 € H.T. ;
- lot n° 2 : réseau téléphonie, réseau AEP : société EUROVIA pour 29 522.00 € H.T. ;

pour un total de 178 714.50 € H.T. en précisant que cette société propose des délais plus courts que ceux prescrits dans le règlement de consultation.

Dès lors M. Le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer les offres retenues.

Le Conseil, à l'unanimité

**AUTORISE** M. Le Maire à signer les différentes pièces se rapportant à cette consultation.

### **1 – 2' VENTILATION DES DEPENSES ENTRE LES BUDGETS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DECIDE** d'inscrire au budget principal l'ensemble des dépenses relatives aux travaux de viabilisation du lotissement ;

**DECIDE** d'affecter au budget lotissement les châtaigniers les autres dépenses (publicité, géomètre...).

### **1 – 3' CHOIX DU CABINET POUR LA MISSION SPS**

M. Le Maire présente au Conseil les devis reçus pour la mission SPS dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement :

- cabinet APAVE de TREGUEUX : 1 250.00 € H.T. ;
- OUEST COORDINATION de SAINT-BRIEUC : 610.00 € H.T. ;
- EF ENVIRONNEMENT de GUINGAMP : 945.00 € H.T. ;
- BUREAU VERITAS de SAINT-BRIEUC : 1 450.00 € H.T.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité

**CONFIE** au cabinet OUEST COORDINATION de SAINT-BRIEUC la mission SPS attachée aux travaux de viabilisation du lotissement.

### **2 ° - TRAVAUX A L'ECOLE MATERNELLE 2007 :**

#### **2- 1° - DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'APPEL D'OFFRES**

M. Le Maire rappelle au Conseil qu'un marché de travaux passé selon la procédure de l'appel d'offres a été lancé le 18 décembre 2006 avec un dépôt des offres fixé au 17 janvier 2007 suite à des lots déclarés sans suite.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 janvier 2007 a attribué le lot suivant :

LOT 8 électricité	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC	OBSERVATIONS
Estimation 9 500 €	AM ELEC	8 127.41 €	9 720.38 €	

pour un total de 8 127.41 € H.T.. Les autres lots font l'objet d'une procédure sous la forme adaptée.

Dès lors M. Le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer les offres retenues.

Le Conseil, à la majorité

VOIX POUR : 16

VOIX CONTRE : 1 (Mme PUILANDRE E.)

**AUTORISE** M. Le Maire à signer les différentes pièces se rapportant à cette consultation pour le lot attribué par la C.A.O..

**MADATE** la commission compétente pour attribuer les autres lots dans le cadre d'une procédure adaptée à charge pour la commission d'en rendre compte au Conseil.

## **2- 2° - DEMANDE DE SUBVENTION**

M. Le Maire présente à l'Assemblée les travaux à effectuer à l'école maternelle en 2007 : rénovation de deux classes (isolation et restructuration des classes) et création d'un préau.

Il précise aux conseillers qu'il convient pour ces travaux, approuvés par délibérations en date des 5 juillet et 7 septembre 2006, de solliciter une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement, un dossier ayant déjà été déposé auprès du Conseil Général.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à la majorité

VOIX POUR : 16

ABSTENTION : 1 (Mme PULLANDRE E.)

**APPROUVE** l'ensemble des travaux à effectuer dans l'école maternelle dont le montant, après attribution des lots par la Commission d'Appel d'Offres, s'élève à cent soixante neuf mille six cent deux euros et soixante et un centimes d'euros hors taxes (169 602.61 € H.T.) hors honoraires ;

**S'ENGAGE** à réaliser ces travaux en 2007 et à assurer le financement de l'opération lors du budget primitif 2007 ;

**SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au titre de la DGE.

## **3° - AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA RUE DE LA METAIRIE NEUVE**

### **3- 1° - EMPRISE SUR LA PARCELLE AS 9**

M. Le Maire expose au Conseil qu'une emprise de 50 m<sup>2</sup> est nécessaire, sur la parcelle AS 9, afin de réaliser le rond point rue de la métairie neuve. Les propriétaires ont accepté de céder cette surface au prix de 10 € le m<sup>2</sup>. Dès lors M. Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. Le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'acquérir 50 m<sup>2</sup> de la parcelle AS 9 conformément à l'avant projet établi par le maître d'œuvre ;

**DESIGNE** Me CAUGANT, notaire à CONCARNEAU, pour rédiger l'acte correspondant ;

**AUTORISE** M. Le Maire à signer l'acte.

### **3- 2° - EMPRISE SUR LA PARCELLE AS 64**

M. Le Maire rappelle que l'implantation du magasin GIFI était subordonnée à la cession d'une superficie de 350 m<sup>2</sup> du parking de cette enseigne pour la réalisation d'un rond point. Or l'avant projet prévoyant une circulation interne de la parcelle AS 64 (parking), il a été proposé aux propriétaires que la commune acquière la superficie jusqu'au mini giratoire (plan joint). Dès lors M. Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil, ouï l'exposé de M. Le Maire et à l'unanimité

**DECIDE** d'exercer, sous réserve de l'accord des propriétaires, l'emprise définie sur le plan joint.

## **3-3° DEMANDE DE SUBVENTION**

M. René-Marc ETESSE, Conseiller Municipal en charge du dossier, présente à l'Assemblée les travaux à effectuer pour sécuriser et aménager la rue de la métairie neuve : terre plein central infranchissable, piste cyclable et chemins piétonniers.

Il précise aux conseillers qu'il convient pour ces travaux de solliciter une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**APPROUVE** l'ensemble des travaux à effectuer pour sécuriser et aménager la rue de la métairie neuve dont le coût s'élève à trois cent vingt deux mille quatre cent soixante six euros hors taxes (322 466 € H.T.) hors honoraires ;

**S'ENGAGE** à réaliser ces travaux en 2007 et à assurer le financement de l'opération lors du budget primitif 2007 ;

**SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au titre de la DGE.

#### **4° - SALLE MULTIFONCTIONS : CHOIX DU CABINET POUR LE LEVE TOPOGRAPHIQUE**

Suite à la réunion avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, une consultation a été menée pour effectuer le levé topographique des terrains concernés par la réalisation de la salle multifonctions. M. Le Maire présente les propositions reçues :

- cabinet DZIKOWSKI – LE COZ de GUINGAMP :	1 500.00 € H.T. ;
- cabinet A.T.G.T. de GUINGAMP :	1 680.00 € H.T. ;
- cabinet A&T OUEST de LANNION :	1 480.00 € H.T. ;
- cabinet D2L de SAINT-BRIEUC :	1 105.00 € H.T.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité

**RETIENT** le devis du cabinet D2 L de SAINT-BRIEUC pour réaliser le levé topographique.

#### **5° - QUESTIONS DIVERSES**

##### **VOIRIE – TRAVAUX SUR LA VC 61 - CRESHENT**

M. Christian MICHEL, Adjoint à la voirie, rend compte au Conseil de la réunion de la commission « voirie » du 10 janvier 2007 qui a examiné les offres reçues pour les travaux sur la VC 61 :

- HELARY de PLOUMAGOAR :	65 522.86 € T.T.C. ;
- EUROVIA de GRACES :	63 118.90 € T.T.C. ;
- PIERRE TP de PONT MELVEZ :	78 928.82 € T.T.C..

et a retenu, conformément à la délibération du 13 décembre 2006, l'entreprise EUROVIA, mieux disante.

Le Conseil, à l'unanimité

**PREND** acte du choix de la commission pour ce dossier.

#### **RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE MAGNUS**

M. Le Maire informe le Conseil qu'il convient de renouveler le contrat pour le suivi des logiciels MAGNUS (comptabilité, état civil, élections.....) à compter du 1<sup>er</sup> janvier et demande au Conseil de l'autoriser à signer le nouveau contrat dont le montant s'élève à 1 428.41 € T.T.C. pour la 1<sup>ère</sup> année.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**AUTORISE** M. Le Maire à signer le contrat de suivi des logiciels MAGNUS pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.